

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2967

25 novembre 2013

### SOMMAIRE

Deulilux S.à r.l. ....	142380	Northern & Shell Luxembourg Finance No 2 S.à r.l. ....	142407
Ecomin S.A. ....	142409	Northern & Shell Luxembourg Finance S. à r.l. ....	142407
EEE 3 S.à r.l. ....	142408	Northern & Shell Luxembourg Sàrl ....	142407
EEE 4 S.à r.l. ....	142408	Oak Consultancy S.à r.l. ....	142408
Egerie S.A. ....	142411	Obizco ....	142413
Electrocruz S.à r.l. ....	142411	Office Center Luxembourg S.à r.l. ....	142408
Elfin Ventures S.A. ....	142410	Olledis S.à r.l. ....	142414
EMS Holdings S.à r.l. ....	142409	Omega Partners S.à r.l. ....	142408
EMS Technologies - LXE ....	142410	OM Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	142413
Eucalyptus ....	142410	Openregistry S.A. ....	142411
European Fragrances S.à r.l. ....	142409	Openregistry S.A. ....	142411
Financial Group Consulting SA ....	142406	Patron Dreieich Holding S.à r.l. ....	142413
Flims S.A. ....	142406	Pavone SICAV-FIS ....	142413
Geofirewall Participations S.à r.l. ....	142401	Pavone SICAV-FIS ....	142413
Global Energy Investments S.à r.l. ....	142405	Peinture Laruccia ....	142415
Green Utility SICAV-SIF ....	142404	Pergam Properties II ....	142414
GS Luxco Holdings S.à r.l. ....	142400	PMV Luxembourg S. à r. l. ....	142416
GS Luxco II S.à r.l. ....	142401	Pointe Allegre Investissements S.A. ....	142415
GS Luxco I S.à r.l. ....	142400	Private Equity International S.A. ....	142414
GS Luxco Platform S.à r.l. ....	142401	Procogest S.à r.l. ....	142416
HULL No 2310 S.A. ....	142389	Pro Equipements Services S.à r.l. ....	142416
Keser Carrelages S.à r.l. ....	142406	Project Metro S.à r.l. ....	142414
Ko-Ken Europe ....	142404	Pycos S.à r.l. ....	142414
Ko-Ken Europe ....	142404	Siclan Holdings S.A. ....	142400
Léa Kappweiler Gestion Immobilière ...	142405	SRG Poland Investments S.à r.l. ....	142383
Les Deux Vernay S.A. ....	142405	SRG Spain Investments S.à r.l. ....	142383
Liova S.à r.l. ....	142405	Svenska Handelsbanken S.A. ....	142370
Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l. ....	142416	Webmedia Group S.A. ....	142410
LuxELIT S.à r.l. ....	142401	Welilux S.à r.l. ....	142378
Luxopt S.A. ....	142407		
NFD (Luxembourg) S.A. ....	142407		

**Svenska Handelsbanken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 15.992.

—  
MERGER PLAN

In the year two-thousand and thirteen on the fifteenth day of November,  
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1 Svenska Handelsbanken AB (publ), a Swedish Bankaktiebolag publikt with registered office at Kungsträdgårdsgatan 2, SE-106 70 Stockholm, Sweden and registered with the under registration number 502007-7862;

hereinafter referred to as "Svenska Handelsbanken AB" or the "Transferee Company",

here represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting as authorized signatory on behalf of the Transferee Company by virtue of a proxy under private seal given on 12 November 2013, a copy of which proxy shall remain annexed to the present deed; and

2 Svenska Handelsbanken S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 15992, incorporated following a notarial deed of 6 July 1978, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 161 of 27 July 1978, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 15.992. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of 26 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1435 of 8 June 2012,

hereinafter referred to as "Svenska Handelsbanken S.A." or the "Transferor Company", together with the Transferee Company referred to as the "Merging Companies",

here represented by Mr Nicolas Gauzès, prenamed,

acting as authorized signatory on behalf of the Transferor Company by virtue of the authority conferred on him by written resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 7 November 2013, a copy of which resolution, shall remain attached to the present deed.

The appearing parties, represented in the manner hereabove stated, have requested the undersigned notary to record the following common draft terms of merger as established and approved by the board of directors of the Transferee Company and by the board of directors of the Transferor Company on 23 April 2013 (the "Joint Merger Plan"):

**1. The companies.** Transferee Company

Registered name: Svenska Handelsbanken AB (publ)

Corporate identity no: 502007-7862

Category of company: banking company, public

Registered office (city): Stockholm

Transferor Company

Registered name: Svenska Handelsbanken S.A.

Corporate identity no: B 15992

Category of company: société anonyme

Registered office (city): Luxembourg (Luxembourg)

**2. Merger (absorption).** Svenska Handelsbanken AB (publ) owns all the shares in Svenska Handelsbanken S.A., registered in Luxembourg. Under the provisions of Chapter 23 of the Swedish Companies Act (2005:551) and Chapter 10 of the Swedish Banking and Financing Business Act (2004:297), the subsidiary shall be absorbed into the parent company in a cross-border merger (absorption), meaning that all the subsidiary's assets and liabilities pass to the parent company, and the subsidiary is dissolved.

The cross-border merger is not expected to have any consequences for employment in Sweden or Luxembourg.

In accounting terms, the Merging Companies' transactions will be deemed to be included in the Transferee Company starting from 1 January 2014.

The Transferor Company does not have any special rights that require protection of the owners' rights in the Transferee Company, or other measures.

No fee or other separate benefit as a result of the merger is to be paid to a board member, chief executive or equivalent senior manager in either of the companies. The fee for the auditor's review and certification shall be paid according to an invoice.

The Transferee Company's articles of association are set forth in Appendix 1.

The Transferor Company has involved the employees under the statement obtained from a representative of the employees. No consequences for the employees are foreseen.

**3. Valuation, etc.** Assets and liabilities are carried forward as book values from the subsidiary to the parent company. Most of the assets consist of loan receivables from the internal bank, while the liabilities consist mainly of deposits from the public.

As at 31 March 2013, total assets amounted to EUR 1,571 million, of which EUR 1,139 million were internal bank receivables and EUR 185 million were loans to the public.

Liabilities totalled EUR 1,517 million, of which EUR 1,197 million were deposits from the public. Both the assets and liabilities sides of the balance sheet include a fiduciary amount of EUR 224 million, as we are an intermediary as regards deposits for further transfers as loans. As at 31 March 2013, shareholders' equity in the company totalled EUR 54.09 million. All balance sheet items are valued in accordance with Group accounting policies.

**4. Report on circumstances that may be material in assessing the companies' suitability for the merger.** The assessment is that there are now no business reasons to run part of the operations as a separate legal entity in Luxembourg. The operations in Luxembourg can be organised within the parent company, and thus the number of operating companies in the Group can be reduced, which is expected to enhance efficiency. The parent company already has a branch in Luxembourg, which will take over the subsidiary's operations. The merger is being carried out for structural reasons, and there are no plans that the merger should entail any changes to the operations pursued within the Group. However, the assessments of the boards of both companies are that the merger will lead to more efficient administration and reduced costs. Among other things, the merger is expected to result in cost savings in the form of less extensive reporting requirements, lower audit costs, lower membership fees and exemption from VAT. Capital adequacy issues in the Group can also be co-ordinated more easily, as the subsidiary's capital adequacy will no longer need to be managed separately. There are not expected to be any consequences of the merger for shareholders, creditors or employees.

The merger per se will not entail any change as regards the Group's capital adequacy, since the subsidiary is already part of a banking group.

The merger may lead to a slight increase in the Group's fees to the Swedish deposit guarantee system, since these fees are linked to the parent company's capital ratio.

The merger is not expected to have any tax-related effects on the companies.

There are no other circumstances that could be material in assessing the suitability of the merger.

The merger is dependent upon permission being granted by the Swedish Financial Supervisory Authority.

According to Swedish Company law the merger will be effective as from the date of the registration of the Merger with the Swedish Companies Registration Office that is expected to take place on or around 2 January 2014.

#### *Notary's statement*

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Joint Merger Plan and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to article 271(2) of the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as subsequently amended ("loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales"), including the information set forth in Appendix II required by article 262, paragraph 2 of the same law.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Transferor Company as a result of the present deed are estimated at three thousand euro (EUR 3,000).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quinze novembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1 Svenska Handelsbanken AB (publ), une Bankaktiebolag publikt régie par les lois de la Suède, ayant son siège social Kungsträdgårdsgatan 2, SE-106 70 Stockholm, Suède et immatriculée sous le numéro 502007-7862;

ci-après désignée «Svenska Handelsbanken AB» ou la «Société Absorbante»,

représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en tant que signataire autorisé pour le compte de la Société Absorbante

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 novembre 2013, dont une copie restera annexée au présent acte; et

2 Svenska Handelsbanken S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 15.992, et constituée suivant un acte notarié en date du 6 juillet 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 161 du 27 juillet 1978. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 26 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1435, en date du 8 juin 2012,

ci-après désignée «Svenska Handelsbanken S.A.» ou la «Société Absorbée», collectivement avec la Société Absorbante les «Sociétés Fusionnantes»,

représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, prénommé,

agissant en tant que signataire autorisé pour le compte de la Société Absorbée en vertu de résolutions écrites adoptées le 7 novembre 2013, dont une copie restera annexée au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant tel qu'il a été établi et approuvé le 23 avril 2013 par le conseil d'administration de la Société Absorbante et par le conseil d'administration de la Société Absorbée (le «Projet Commun de Fusion»):

#### **1. Les Sociétés.** Société Absorbante

Dénomination sociale: Svenska Handelsbanken AB (publ) Numéro d'immatriculation: 502007-7862 Forme de la société: banque, publique Siège social (ville): Stockholm

Société Absorbée

Dénomination sociale: Svenska Handelsbanken S.A.

Numéro d'immatriculation: B 15992

Forme de la société: société anonyme

Siège social (ville): Luxembourg (Luxembourg)

**2. La Fusion (par absorption).** Svenska Handelsbanken AB (publ) détient toutes les actions de Svenska Handelsbanken S.A., qui est enregistrée au Luxembourg. En application des dispositions du Chapitre 23 de la loi sur les sociétés suédoise (2005:551) et du Chapitre 10 de la loi sur les activités bancaires et financières (2004:197), la filiale sera absorbée par sa société mère dans le cadre d'une fusion transfrontalière (absorption), de sorte que tous les actifs et passifs de la filiale soient transférés à la société mère et que la filiale soit dissoute.

La fusion transfrontalière ne devrait pas avoir de conséquences sur l'emploi ni en Suède ni au Luxembourg.

Du point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront réputées réalisées par la Société Absorbante à compter du 1 janvier 2014.

La Société Absorbée n'a pas de droits spéciaux exigeant une protection des droits des propriétaires par la Société Absorbante, ni n'exigeant d'autres mesures.

Aucun frais ou autre avantage ne doit être versé à un membre du conseil d'administration, à un directeur général ou à un responsable de l'une ou l'autre des sociétés, au titre de la fusion. Les frais dus au titre de la revue et de la certification réalisées par les commissaires aux comptes devront être payés d'après la facture.

Les statuts de la Société Absorbante sont joints en Annexe 1.

La Société Absorbée a impliqué ses salariés par une déclaration réalisée par un représentant du personnel. Aucune conséquence pour les salariés n'est à prévoir.

**3. Evaluation, etc.** Les actifs et passifs sont transférés de la filiale à la société mère à leur valeur comptable. La plupart des actifs sont des prêts internes de la banque alors que les passifs sont constitués pour l'essentiel par des dépôts en provenance du public.

Au 31 mars 2013, le total des actifs s'élevait à EUR 1.351 millions, parmi lesquels EUR 1.139 millions étaient des créances internes de la banque et EUR 185 millions étaient des prêts au public.

Les passifs s'élevaient au total à EUR 1.517 millions parmi lesquels EUR 1.197 millions étaient des prêts au public.

L'actif et le passif du bilan comprennent un montant fiduciaire de EUR 224 millions, alors que nous ne sommes qu'un intermédiaire concernant les dépôts pour d'autres transferts tels que des prêts.

Au 31 mars 2013, les capitaux propres de la société s'élèvent à EUR 54,09 millions au total. Tous les éléments du bilan sont évalués en application des règles comptables du Groupe.

#### **4. Rapport sur les circonstances pouvant être utiles dans l'appréciation de la pertinence de la fusion des entreprises.**

Le fait est qu'il n'y a plus aujourd'hui de motif professionnel pour faire exécuter une partie des opérations par une entité juridique distincte au Luxembourg. Les opérations du Luxembourg peuvent être exécutées par la société mère, et par ailleurs le nombre des sociétés opérationnelles du Groupe peut être réduit afin de gagner en efficacité. La société mère a déjà une succursale au Luxembourg, laquelle récupérera les activités de la filiale. La fusion est envisagée pour des raisons structurelles, et il n'y a aucune raison que cette fusion entraîne des changements dans les activités réalisées au sein du

Groupe. En revanche, les conclusions des conseils d'administration de chacune des sociétés vont dans le sens que la fusion permettra d'augmenter l'efficacité de la direction et une réduction des coûts. Entre autres choses, la fusion permettra de réaliser des économies matérialisées par une réduction des exigences en matière de reporting, une réduction des coûts d'audit, réduction des cotisations, et exonération de TVA. Les difficultés relatives à la suffisance de fonds propres pour le Groupe pourront également être coordonnées plus facilement puisque la quantité de fonds propres de la filiale n'aura plus besoin d'être gérée de manière autonome. La fusion ne devrait avoir aucune conséquence ni pour les actionnaires, ni pour les créanciers et ni pour les salariés.

La fusion en soi n'entraînera aucun changement concernant l'adéquation des fonds propres du Groupe puisque la filiale fait dorénavant partie du groupe bancaire.

La fusion peut entraîner une légère augmentation des frais du Groupe dans le cadre du système suédois de garantie des dépôts puisque ces frais sont liés au ratio de fonds propres de la société mère.

La fusion ne devrait entraîner aucun effet de nature fiscale sur les sociétés.

Il n'y a aucune autre circonstance qui pourrait avoir un impact sur l'appréciation de la pertinence de la fusion.

La fusion est dépendante de la permission accordée par le Swedish Financial Supervisory Authority.

Conformément au droit suédois la fusion sera effective à la date d'enregistrement de la Fusion auprès du Registre des Sociétés suédois devant intervenir aux alentours du 2 janvier 2014.

#### Constat

Attendu que le notaire soussigné certifie l'existence de la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, incluant les informations figurant en Annexe II requises par l'article 262, paragraphe 2 de la même loi.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société Absorbée en raison du présent acte sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française suivie d'une version en langue anglaise, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au représentant des comparantes, le représentant des comparantes a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 novembre 2013. REM/2013/2001. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P.MOLLING .

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 novembre 2013.

#### Schedule 1.

Articles of association of Svenska Handelsbanken AB

**Section 1. Name of bank.** The name of the Bank is Svenska Handelsbanken AB. The Bank is a public limited liability banking company (publ).

**Section 2. Registered office.** The board of the Bank shall have its registered office in Stockholm.

**Section 3. Operations.** The Bank's operations shall comprise banking business. These operations include provisions of payment services via general payments systems and receipt of funds which, following a period of notice, are available to the creditor within no more than 30 days.

The Bank may also perform other financial operations and operations which have a natural link to these. The Bank's operations may include, but are not limited to, the following:

1. raising funds, for example by issuing bonds or equivalent instruments,
2. issuing covered bonds in accordance with the Swedish Act on the Issuance of Covered Bonds (2003:1223), after permission has been granted by the Swedish Financial Supervisory Authority,
3. granting and negotiating credit, for example in the form of consumer credits and mortgage loans or claims,
4. participating in financing by, for example, acquiring claims and leasing of property,
5. providing means of payment,
6. assuming guarantee commitments and similar undertakings,
7. participating in securities issues,

8. providing financial advice,
9. safe custody of securities,
10. conducting documentary credit operations,
11. providing safe deposit box services,
12. conducting foreign exchange trading,
13. conducting securities business as prescribed in the Swedish Securities Market Act (2007:528),
14. providing business status information on the conditions prescribed in the Swedish Credit Information Act (1973:1173),
15. conducting operations in accordance with the Swedish Investment Funds Act (2004:46),
16. conducting pension savings business in accordance with the Swedish Individual Pension Savings Act (1993:931),
17. providing advice and assistance to companies in corporate management matters and acting as an intermediary for the purchase and sale of companies (corporate finance),
18. conducting collection operations,
19. acting as an intermediary in the purchase and sale of real estate and site leasehold rights, and in lending money on the security of such property,
20. management of real estate and site leasehold rights,
21. conducting trade in gold on behalf of customers,
22. provide accounting services,
23. providing transport of valuables,
24. providing IT services,
25. providing insurance policies.

**Section 4. Share capital and Number of shares.** The Bank's share capital shall be at least one billion two hundred million (1,200,000,000) Swedish kronor and at most four billion eight hundred million (4,800,000,000) Swedish kronor.

The number of shares shall be at least 500,000,000 and at most 2,000,000,000.

Two classes of shares may be issued: Class A and Class B. The maximum number of Class A shares which may be issued is 2,000,000,000 and the maximum number of Class B shares is 50,000,000.

Class A shares carry one vote each and Class B shares carry one-tenth of a vote each.

**Section 5. Shareholders' rights when the share capital is increased.** If, by means of a cash issue or an offset issue, the Bank decides to issue new Class A and Class B shares, the holders of Class A and Class B shares shall have preferential rights to subscribe for new shares of the same class in proportion to the number of shares previously held (primary preferential rights). Shares which have not been subscribed for with primary preferential rights shall be offered to all shareholders for subscription (subsidiary preferential rights). If shares thus offered are not sufficient for subscription with subsidiary preferential rights, the shares shall be divided between the subscribers in proportion to the number of shares they previously held and, where this is not possible, by drawing of lots.

If, by means of a cash issue or an offset issue, the Bank decides to issue only Class A or Class B shares, all shareholders, regardless of whether they hold Class A or Class B shares, shall have preferential rights to subscribe for new shares in proportion to the number of shares previously held.

If, by means of a cash issue or an offset issue, the Bank decides to issue warrants or convertibles, the shareholders have preferential rights to subscribe for warrants as if the issue applied to the shares which may be subject to new subscription due to the warrants, or preferential rights to subscribe for convertibles as if the issue applied to the shares for which the convertibles may be exchanged.

That which is stated above implies no restriction in the opportunity to decide on a cash issue or an offset issue deviating from the shareholders' preferential rights.

**Section 6. Record day provision.** Any shareholder or nominee who, on the record day, is entered in the share register and is listed in the record list according to Chapter 4 of the Swedish Financial Instruments Accounts Act (1998:1479), or the person who listed on the record account according to Chapter 4 Section 18 first paragraph 6-8 of the above Act, shall be deemed to be competent to exercise the rights pursuant to Chapter 4 Section 39 of the Swedish Companies Act (2005:551).

**Section 7. Members of the board.** In addition to the board members who by law are appointed by parties other than the shareholders' meeting, the board shall consist of no fewer than eight and no more than fifteen board members.

**Section 8. Auditors.** In addition to the auditors who by law are appointed by parties other than the shareholders' meeting, the Bank shall have one or two auditors and the corresponding number of deputies or one or two registered audit companies.

**Section 9. Notice to attend shareholders' meetings.** Notices to attend shareholders' meetings and other notices to shareholders shall be made through advertisements in the Official Swedish Gazette (Post-och Inrikes Tidningar) and on

the Bank's website. The fact that a notice to attend a meeting has been issued shall be advertised in the two Swedish daily newspapers Svenska Dagbladet and Dagens Nyheter.

**Section 10. The right of shareholders to attend shareholders' meetings.** Shareholders wishing to participate in shareholders' meetings must be included in a printout of the entire register of shareholders showing the situation five days before the meeting, and also notify the head office of the Bank by the date specified in the notice to attend the meeting. This day may not be a Sunday, other public holiday, Saturday, Midsummer Eve, Christmas Eve, New Year's Eve and may not be earlier than the fifth day before the meeting.

Shareholders are entitled to be accompanied by no more than two advisers, but only if the shareholders gives notice of the number of advisers as stated in the previous paragraph.

**Section 11. Presence of outsiders at shareholders' meetings.** Parties who are not shareholders of the Bank shall be entitled to attend or in some other way follow the proceedings of the meeting, as determined by the board.

**Section 12. Chairman of shareholders' meetings, Voting powers.** Shareholders' meetings are opened by the chairman of the board or by the person that the board has appointed for this purpose.

The chairman of a shareholders' meeting is elected by the shareholders present.

No person may speak or vote as representing more votes than ten percent of the aggregate number of votes accruing to the shares issued by the Bank.

**Section 13. Annual general meeting of shareholders.** The following items shall be on the agenda of the Annual General Meeting:

1. Election of the chairman of the meeting
  2. Establishment and approval of the list of voters
  3. Approval of the agenda
  4. Election of two persons to countersign the minutes
  5. Determining whether the meeting has been duly convened
  6. Presentation of the annual accounts and auditor's report, as well as the consolidated annual accounts and the auditor's report on the consolidated accounts
  7. Decisions to be taken:
    - adoption of the income statement and the balance sheet, as well as the consolidated income statement and the consolidated balance sheet
    - appropriations of the company's profit or loss according to the balance sheet adopted
    - release from liability for the board members and the chief executive officer.
  8. Determining the number of board members and, where applicable, of auditors and deputy auditors
  9. Determining the fees for the board and, where applicable, the auditor
  10. Election of board members and, where applicable, of auditor and deputy auditor or registered audit company.
- Other business which is under the jurisdiction of the general meeting pursuant to the Swedish Companies' Act or the articles of association.

**Section 14. Financial year.** The Bank's financial year shall be the calendar year.

### Annexe 1

#### Statuts de Svenska Handelsbanken AB, version française:

**Section 1. Dénomination de la banque.** La dénomination de la Banque est Svenska Handelsbanken AB. La Banque est une société anonyme.

**Section 2. Siège social.** Le conseil d'administration de la Banque a son siège à Stockholm.

**Section 3. Opérations.** Les opérations effectuées par la Banque incluent l'activité bancaire. Ces opérations comprennent la fourniture de services de paiement via des systèmes de paiement généraux et la réception de fonds qui, après une période de préavis, sont à la disposition du créancier dans un délai ne dépassant pas 30 jours.

La Banque peut également réaliser d'autres opérations financières ainsi que des opérations qui sont liées à ces dernières. Les opérations effectuées par la Banque peuvent inclure les opérations suivantes, sans que cette énumération ne soit exhaustive:

1. la collecte de fonds, par exemple par l'émission d'obligations ou d'instruments équivalents,
2. l'émission d'obligations sécurisées en application du Swedish Act on the Issuance of Covered Bonds (2003:1223), suivant l'autorisation accordée par l'Autorité Suédoise de Surveillance Financière,
3. l'octroi et la négociation de crédits, par exemple sous forme de crédits à la consommation, de prêts hypothécaire ou de créances,
4. la participation à des financements, par exemple par l'acquisition de créances ou l'octroi de crédit-bails immobiliers,

5. l'octroi de moyens de paiement,
6. l'octroi de sûretés et autres engagements similaires,
7. la participation aux émissions de titres,
8. la fourniture de conseils financiers,
9. la conservation de titres,
10. la réalisation d'opérations de crédits documentaires,
11. l'octroi de services de dépôts,
12. la réalisation d'opérations de change,
13. la réalisation d'opérations sur titres tels que prévus par le Swedish Securities Market Act (2007:528),
14. la fourniture d'informations sur les statuts des entreprises dans les conditions prévues par le Swedish Credit Information Act (1973:1173),
15. la conduite d'opérations en application du Swedish Investment Funds Act (2004:46),
16. la conduite de l'activité d'épargne-retraite en application du Swedish Individual Pension Savings Act (1993:931),
17. la fourniture de conseil et d'assistance aux entreprises en matière de gestion d'entreprises et la réalisation d'opérations en tant qu'intermédiaire pour l'achat et la vente d'entreprises (corporate finance),
18. la réalisation d'opérations de collecte,
19. la réalisation d'opérations en tant qu'intermédiaire dans l'achat et la vente de biens immobiliers, baux à construction, et en prêtant de l'argent garantis sur ces biens immobiliers,
20. la gestion de biens immobiliers et des baux à construction,
21. la réalisation d'opérations sur or pour le compte de clients,
22. la fourniture de services comptables,
23. la réalisation de transport de valeurs,
24. la fourniture de services informatiques,
25. la fourniture de polices d'assurance.

**Section 4. Capital social et Nombre d'actions.** Le capital social de la Banque doit être d'au moins un milliard deux cent millions couronnes suédoises (1.200.000.000,-) et au maximum quatre milliards huit cent millions couronnes suédoises (4.800.000.000,-).

Le nombre d'actions doit être d'au moins 500.000.000 et au maximum 2.000.000.000.

Deux catégories d'actions peuvent être émises: actions de Catégorie A et actions de Catégorie B. Le nombre maximum d'actions de Catégorie A pouvant être émis est de 2.000.000.000 et le nombre maximum d'actions de Catégorie B pouvant être émis est de 50.000.000.

Chaque action de Catégorie A donne droit à une voix et chaque action de Catégorie B donne droit à un dixième de voix.

**Section 5. Droit des actionnaires en cas d'augmentation de capital.** Si la Banque décide d'émettre des nouvelles actions de Catégorie A et Catégorie B, en cas de problème de trésorerie ou de problème de compensation, les porteurs d'actions de Catégorie A et de Catégorie B auront un droit préférentiel de souscription sur les actions nouvelles de la même catégorie et à proportion du nombre d'actions déjà détenues (droit préférentiel primaire). Les actions qui n'auraient pas été souscrites au titre du droit de souscriptions primaires pourront être souscrites par tous les actionnaires (droit préférentiel secondaire). Si les actions ainsi offertes ne sont pas en nombre suffisant pour la souscription au titre du droit préférentiel secondaire, les actions devront être divisées entre les souscripteurs à proportion du nombre d'actions qu'ils détenaient auparavant, et si cela n'est pas possible, les actions seront attribuées par tirage au sort.

Si, en cas de problème de trésorerie ou de compensation, la Banque décide d'émettre uniquement des actions de Catégorie A ou de Catégorie B, tous les actionnaires, peu importe qu'ils détiennent des actions de Catégorie A ou de Catégorie B, auront un droit préférentiel de souscription pour les nouvelles actions à proportion du nombre des actions qu'ils détenaient auparavant.

Si, en cas de problème de trésorerie ou de compensation, la Banque décide d'émettre des warrants ou des titres convertibles, les actionnaires auront un droit préférentiel de souscription pour les warrants comme si la nouvelle émission concernait des actions qui pourraient faire l'objet d'une nouvelle souscription, ou les actionnaires auront des droits préférentiels pour souscrire les titres convertibles comme si l'émission s'appliquait à des actions contre lesquelles les titres convertibles pourraient être échangés.

Ce qui est précisé ci-dessus n'implique aucune restriction à la possibilité de ne pas décider d'appliquer le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas de problème de trésorerie ou de compensation.

**Section 6. Disposition relative à l'enregistrement.** Tout actionnaire ou représentant qui le jour de l'enregistrement, est désigné dans le registre des actionnaires et est répertorié dans la liste d'enregistrement en application du Chapitre 4 du Swedish Financial Instruments Accounts Act (1998:1479), ou toute personne dont le nom figure dans la liste des

comptes en application du Chapitre 4 Section 18 paragraphe premier 6-8 de l'Act mentionné ci-dessus, doit être réputé compétent pour exercer les droits conformément au Chapitre 4 Section 39 du Swedish Companies Act (2005:551).

**Section 7. Membres du conseil d'administration.** En plus des membres du conseil d'administration, qui sont désignés en vertu de la loi autrement que par l'assemblée des actionnaires, le conseil d'administration est composé d'au moins huit membres et au maximum quinze.

**Section 8. Commissaires aux comptes.** En plus des commissaires aux comptes nommés autrement que par l'assemblée générale des actionnaires en application de la loi, la Banque doit avoir un ou deux commissaires aux comptes et en nombre équivalent de commissaires aux comptes suppléants ou un ou deux cabinets d'audit agréés.

**Section 9. Convocation aux assemblées des actionnaires.** Les convocations aux assemblées des actionnaires et les autres communications aux actionnaires sont faites par des annonces inscrites dans le Journal Officiel Suédois (Post-och Inrikes Tidningar) et sur le site web de la Banque. Le fait qu'une convocation à assister à l'assemblée ait été inscrite au Journal Officiel Suédois doit être publié dans les deux quotidiens suédois Svenska Dagbladet et Dagens Nyheter.

**Section 10. Le droit des actionnaires d'assister à l'assemblée des actionnaires.** Les actionnaires souhaitant participer à l'assemblée des actionnaires doivent figurer dans l'exemplaire du registre des actionnaires reflétant la situation de l'entreprise, cinq jours avant la tenue de l'assemblée et notifier au siège de la Banque à la date indiquée dans la convocation à l'assemblée. Cette date ne peut être un dimanche, ni un jour férié, ni un samedi ni le Midsummer Eve, ni la veille de Noël, ni le réveillon du Nouvel An et ne peut être antérieure à cinq jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée.

Les actionnaires ont le droit d'être accompagnés par deux conseils au maximum, à la condition que l'actionnaire donne une information sur le nombre de ses conseils de la manière indiquée dans le paragraphe précédent.

**Section 11. Présence de tiers aux assemblées des actionnaires.** Les personnes qui ne sont pas des actionnaires de la Banque auront le droit d'assister ou par un autre moyen de suivre la tenue de l'assemblée, dans les conditions prévues par le conseil d'administration.

**Section 12. Président de l'assemblée des actionnaires, Droit de vote.** Les assemblées des actionnaires sont ouvertes par le président du conseil d'administration ou par la personne que le conseil d'administration a désigné à cet effet.

Le président de l'assemblée des actionnaires est élu par les actionnaires présents.

Nul ne peut parler ni voter pour plus de dix pour cent du nombre total des droits de vote attachés aux actions émises par la Banque.

**Section 13. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** Les points suivants doivent figurer dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle:

1. Election du président de l'assemblée

2. Etablissement et approbation de la liste des votants

3. Approbation de l'ordre du jour

4. Élection des deux personnes qui contresigneront les procès-verbaux

5. Vérification que l'assemblée a été dûment convoquée

6. Présentation des comptes annuels et du rapport des commissaires aux comptes, ainsi que présentation des comptes annuels consolidés et du rapport des commissaires aux comptes sur ces comptes annuels consolidés

7. Les décisions à prendre:

Adoption du compte de résultats et du bilan, ainsi que du compte de résultat consolidé et du bilan consolidé

Affectation des profits ou pertes de la société en fonction du bilan adopté Décharge de responsabilité des membres du conseil d'administration et du président directeur général

8. Détermination du nombre de membres du conseil d'administration et, le cas échéant, des commissaires aux comptes et commissaires aux comptes suppléants

9. Identification des frais du conseil d'administration et, le cas échéant, des commissaires aux comptes

10. Election des membres du conseil d'administration et, le cas échéant, des commissaires aux comptes et commissaires aux comptes suppléants ou des cabinets d'audit agréés

Tout autre point qui relève du pouvoir de l'assemblée général des actionnaires en application du Swedish Companies Act ou des statuts.

**Section 14. Exercice Social.** L'exercice social de la Banque correspond à l'année civile.

## Annexe 2.

### Informations en vertu de la publication au Luxembourg

Cette annexe contient les indications requises en vertu de l'article 262, paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**1. Forme, Dénomination et Siège statutaire des sociétés qui fusionnent (article 262, paragraphe 2 (a)).** Société Absorbante

Forme de la société: banque,  
 Dénomination sociale: Svenska Handelsbanken AB (publ)  
 Siège statutaire: Kungsträdgårdsgatan 2, SE-106 70 Stockholm, Suède  
 Société Absorbée

Forme de la société: société anonyme  
 Dénomination sociale: Svenska Handelsbanken S.A.  
 Siège statutaire: 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

**2. Nom du registre auprès duquel les actes visés à l'article 3, paragraphe 2, de la directive 68/151/CEE du Conseil, du 9 mars 1968, tendant à coordonner, pour les rendre équivalentes, les garanties qui sont exigées, dans les Etats membres, des sociétés au sens de l'article 58, alinéa 2, du traité, pour protéger les intérêts tant des associés que des tiers ont été déposés par la société de droit étranger et si la législation de l'Etat dont la société de droit étranger relève prévoit un numéro d'inscription dans ce registre, le numéro d'inscription dans ce registre (article 262, paragraphe 2(b)).** Svenska Handelsbanken AB (publ)

Registre: Bolagsverket.  
 Numéro d'immatriculation: 502007-7862.  
 Svenska Handelsbanken S.A.  
 Registre: Registre de Commerce et des Sociétés  
 Numéro d'immatriculation: B15992

**3. Modalités d'exercice des droits des créanciers de la société concernée, ainsi que l'adresse à laquelle peut être obtenue, sans frais, une information exhaustive sur ces modalités (article 262, paragraphe 2 (c)).** Les créanciers de Svenska Handelsbanken S.A., dont la créance est antérieure à la date de la publication des actes constatant la fusion, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois de cette publication, demander au magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement, dans le ressort duquel la société débitrice a son siège social, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où ils peuvent démontrer, de manière crédible, que la fusion constitue un risque pour l'exercice de leurs droits et que la société ne leur a pas fourni de garanties adéquates.

Afin de protéger les créanciers, la loi suédoise prévoit que les créanciers connus de la Société Absorbante doivent recevoir notification de la fusion par le conseil d'administration de la Société Absorbante qui informe le registre des sociétés suédois (la «SCRO») que cette notification a été faite par l'émission d'un certificat, lors du dépôt de la demande de fusion.

En outre, la SCRO publiera un avis aux créanciers inconnus de la Société Absorbante dans le journal officiel suédois. Les créanciers auront une période de temps - déterminée par la SCRO et qui est habituellement de 2 mois - à partir de la publication de l'avis aux créanciers inconnus pour s'opposer à l'enregistrement de la fusion. Si aucune objection n'est déposée auprès de la SCRO au cours de la période considérée, la SCRO accorde l'autorisation de mettre en oeuvre le projet de fusion.

Une information complète peut être obtenue sur simple demande aux sièges des Sociétés Absorbée et Absorbante.  
 Enregistré à Remich, le 18 novembre 2013. Relation: REM/2013/2001. Reçu douze euros 12,00€.  
 Référence de publication: 2013161077/474.  
 (130197404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

**Welilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
 R.C.S. Luxembourg B 57.424.

—  
 DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth day of November.  
 Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DEULILUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 113.482 (the "Sole Shareholder")

Here represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal on 12 November 2013,

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The company "WELILUX S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, (the "Company"), having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, has been incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under the number 140 on 22 March 1997,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 57.424.

The subscribed capital of the Company is set at seven hundred and fifty thousand Euros (EUR 750,000.-), represented by five hundred (500) shares having a par value of one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-) each.

The appearing party, represented as above, is the only owner of five hundred (500) shares of the Company.

The appearing party, represented as above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the sole shareholder of the Company, it expressly declares to proceed to the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as well as to its liquidation.

The appearing party, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

Being the sole shareholder and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above declares that all assets of the Company have been realized, and that any property of all assets have been transferred to the Sole Shareholder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for (including, but not limited to, potential tax debts). Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as above, gives discharge to the managers of the Company for their mandates up to this date.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the Sole Shareholder, or reimbursement to the Sole Shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred and fifty euros (850,-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treize novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A comparu**

DEULILUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.482, (l' «Associée Unique»)

Dûment représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 12 novembre 2013,

laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société «WELILUX S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, (la "Société"), ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 140, le 23 mars 1997,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 57.424,

Le capital social souscrit de la Société s'élève à de sept cent cinquante mille euros (750.000,-Eur), représenté par cinq cents (500) actions ayant une valeur nominale de mille cinq cents euros (EUR 1500,-) chacune.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'unique propriétaire des cinq cents (500) actions de la Société.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'Associée Unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

La comparante, représentée comme ci-avant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété du liquidateur, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social des actionnaires ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à huit cent cinquante euros (850,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51598. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161738/112.

(130197659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

---

#### **Deulilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 113.482.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ROLILUX S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 57.413 (the "Sole Shareholder")

Here represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal on 12 November 2013,

Said power of attorney, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filled with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

"DEULILUX S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, (the "Company"), having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, has been incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated on 21 December 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under the number 725 on 10 April 2006.

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 113.482

The subscribed capital of the Company is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The appearing party, represented as above, is the only owner of one thousand (1,000) shares of the Company.

The appearing party, represented as above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the Sole Shareholder of the Company, it expressly declares to proceed to the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as well as to its liquidation.

The appearing party, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

Being the Sole Shareholder of and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above declares that all assets of the Company have been realized, and that any property of all assets have been transferred to the Sole Shareholder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for (including, but not limited to, potential tax debts). Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as above, gives discharge to the managers of the Company for their mandates up to this date.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the Sole Shareholder, or reimbursement to the Sole Shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred and fifty euros (850,-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treize novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A comparu**

ROLILUX S.A, une société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 57.413 Associée Unique»).

Dûment représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 12 novembre 2013,

laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société «DEULILUX S.à r.l.», une société à responsabilité limitée (la «Société»), ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 725, le 10 avril 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 113.482,

Le capital social souscrit de la Société s'élève à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'unique propriétaire des cinq cents (1.000) parts sociales de la Société.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'Associée Unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

La comparante, représentée comme ci-avant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété du liquidateur, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de l'Associée Unique ou remboursement à l'Associée Unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à huit cent cinquante euros (850,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51599. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161332/113.

(130197652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

---

**SRG Poland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.012.500,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.  
R.C.S. Luxembourg B 150.091.

**SRG Spain Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.012.500,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.  
R.C.S. Luxembourg B 150.077.

—  
**JOINT MERGER PROPOSAL**

The boards of managers of SRG Poland Investments S.à r.l. and SRG Spain Investments S.à r.l. have prepared the following joint merger proposal (the "Joint Merger Proposal") for the companies' participation in a merger pursuant to section XIV (Mergers) of the Luxembourg company law dated 10 August 1915, as amended (the "Luxembourg Company Law"):

**1. The companies involved.** The merger involves SRG Poland Investments S.à r.l. and its sister company SRG Spain Investments S.à r.l.

Each of the Merging Companies (as defined here below) is directly and wholly owned by SRG Global, Inc., a corporation existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington/New Castle, Delaware, USA, and registered with the Companies' Register of the State of Delaware under number 3323688 (the "Sole Shareholder" or "SRG Global").

SRG Poland Investments S.à r.l. intends to merge with SRG Spain Investments S.à r.l. by way of a merger by absorption of the latter by the former, in accordance with articles 257 et seq. of the Luxembourg Company Law.

The merger shall take place by SRG Spain Investments S.à r.l. transferring all its assets and liabilities to SRG Poland Investments S.à r.l., so that SRG Poland Investments S.à r.l. will be the absorbing company (the "Absorbing Company") and SRG Spain Investments S.à r.l. will be the absorbed company (the "Absorbed Company"). The Absorbing Company and the Absorbed Company shall together be referred to as the "Merging Companies".

**2. Name, Form and Registered offices of the Merging Companies and of the surviving company, as well as the details identifying their registration at the Luxembourg Trade and Companies' Register.**

**2.1 Merging Companies**

SRG Poland Investments S.à r.l. is a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150091 and having its registered office at Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg. SRG Poland Investments S.à r.l. has a share capital of six million twelve thousand five hundred Euro (EUR 6,012,500) represented by two hundred forty thousand five hundred (240,500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

SRG Spain Investments S.à r.l. is a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150077 and having its registered office at Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg. SRG Spain Investments S.à r.l. has a share capital of four million twelve thousand five hundred Euro (EUR 4,012,500) represented by one hundred sixty thousand five hundred (160,500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

**2.2 The Absorbing Company after the merger**

The Absorbing Company will change its denomination into "SRG Europe Investments S.à r.l." as a consequence of the merger.

After the merger, the Absorbing Company will continue to exist, under the denomination "SRG Europe Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150091, having its registered office at Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifty-eight million one hundred seventy-five thousand Euro (EUR 58,175,000) represented by two million three hundred twenty seven thousand (2,327,000) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

**3. Effective date of the merger.** The merger will be effective among the Merging Companies on the date of the extraordinary general meetings of the Merging Companies approving the merger (the "Effective Date").

The merger will be effective towards third parties following the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the minutes of the extraordinary general meetings of the Merging Companies approving the merger.

In accordance with article 274 of the Luxembourg Company Law upon the Effective Date:

- all the assets and liabilities of the Absorbed Company shall be automatically transferred to the Absorbing Company;
- the Sole Shareholder shall automatically receive additional shares of the Absorbing Company;

- the Absorbed Company shall cease to exist; and
- all the shares in the Absorbed Company shall be cancelled.

The merger shall be effective for accounting and tax purposes as of 1 December 2013 (included), as from which date the operations of the Absorbed Company will be regarded as having been carried out on behalf of the Absorbing Company.

**4. Consideration - Exchange ratio.** The shares issued by the Absorbing Company as a result of the merger will be delivered to the Sole Shareholder and registered in the Absorbing Company's shareholders' register, on the basis of the exchange ratio.

The Absorbing Company has a negative net asset value of twenty-five million eight hundred fifty-seven thousand euro (EUR 25,857,000) and the Absorbed Company has a net asset value of fifty-two million two hundred thousand Euro (EUR 52,200,000).

The Sole Shareholder shall in its capacity as sole shareholder of the Absorbed Company be entitled to receive two million eighty-six thousand five hundred (2,086,500) new shares in the Absorbing Company, i.e. thirteen (13) shares of the Absorbing Company will be received for one (1) share of the Absorbed Company.

Thus, the Absorbing Company shall proceed to the issuance of two million eighty-six thousand five hundred (2,086,500) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The Absorbing Company shall thus increase its share capital by an amount of fifty-two million one hundred sixty two thousand five hundred Euro (EUR 52,162,500) to bring it from its current amount of six million twelve thousand five hundred Euro (EUR 6,012,500) up to fifty-eight million one hundred seventy-five thousand Euro (EUR 58,175,000) represented by two million three hundred twenty seven thousand (2,327,000) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

In order to adjust the exchange ratio, the Sole Shareholder of the Absorbed Company may also receive a monetary payment which does not exceed ten per cent (10%) of the par value of the shares allotted.

The contribution of all assets and liabilities by the Absorbed Company to the Absorbing Company will be made for a total value of fifty-two million two hundred thousand Euro (EUR 52,200,000) in consideration of the issuance of two million eighty-six thousand five hundred (2,086,500) new shares by the Absorbing Company. The remainder of the value of the contribution of thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500) shall be allocated to the share premium of the Absorbing Company.

**5. Exchange procedure.** The shares held by the Sole Shareholder in the share capital of the Absorbed Company will be cancelled as a result of the merger.

The Absorbing Company will issue the corresponding new shares in favor of the Sole Shareholder.

Subsequently, the Sole Shareholder will be registered in the register of shareholders of the Absorbing Company for the number of new shares which it will receive in exchange for the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company.

**6. Date as from which the holder of the new shares, Units or ownership quotas will be entitled to participate in the company profits and any special conditions affecting that entitlement.** The date as from which the new shares in the share capital of the Absorbing Company shall carry the right to participate in the profits of the latter shall be the date of their issuance; the new shares shall be issued on the date of the extraordinary general meeting of the Merging Companies approving the merger.

**7. Special rights and Advantages. Rights to be granted in the Absorbing Company to the holders of special rights or to holders of securities that do not represent capital or the options offered to them.** Neither the Absorbing Company nor the Absorbed Company have issued any shares with special rights or securities other than shares. Additionally, no holders of securities other than shares exist in the Merging Companies.

**8. Special benefits or advantages conferred to the members of the board of managers of the Merging Companies, or to members of any administrative, management, supervisory or controlling organs of the Merging Companies.** No special benefits or advantages will be conferred to the members of the board of managers of the Merging Companies, or to members of any administrative, management, supervisory or controlling organs of the Merging Companies in connection with the merger.

Further to the waiver by the Sole Shareholder in accordance with article 266 paragraph (5) of the Luxembourg Company Law, as set out below, no independent experts examined the Joint Merger Proposal.

**9. Waiver of the report of the board of managers on the merger and of the report of the independent expert.** In accordance with article 265 (1) of the Luxembourg Company Law, the board of managers of each of the Merging Companies shall draft a detailed written report on the Joint Merger Proposal, setting out the reasons for the merger, the exchange ratio, the anticipated operational effects on the activities of the merging entities, as well as the legal, economic and social implications of the merger. The Sole Shareholder expressly waived the requirement of such board of managers' report in accordance with article 265 (3) of the Luxembourg Company Law.

In accordance with article 265 (2) of the Law, the board of managers of each of the Merging Companies shall inform its general meeting and the board of managers of the other Merging Company, to allow the latter to inform its general meeting, of any significant changes to its assets and liabilities occurring between the date of the Joint Merger Proposal

and the date on which the general meetings approving the Joint Merger Proposal will be held. The Sole Shareholder expressly waived the requirement of such information in accordance with article 265 (3) of the Luxembourg Company Law.

In accordance with article 266 (1) of the Luxembourg Company Law, the Joint Merger Proposal shall be the object of an examination and of a written report prepared by independent experts. The Sole Shareholder expressly waived the requirement of such independent experts' examination and report in accordance with article 266 (5) of the Luxembourg Company Law.

**10. Economic and social.** SRG Global currently indirectly holds three production plants in Europe: in Liria, Ibi and Boleslawiec, focused in the manufacture of chrome plated plastic parts for the automotive industry.

The organizational chart of the European part of the group of companies directly or indirectly held by the Merging Companies prior to reorganization was as follows:

SRG SPAIN INVESTMENTS S.A.R.L.

- SRG Global Liria
- SRG Global IBI

SRG POLAND INVESTMENTS S.A.R.L.

- SRG Global Boleslawiec

Given the geographical extension of SRG Global's activities in Europe and its efforts in providing integrated products and solutions, the major support functions that are not specific to a given country or business have been centralized to increase experience and leverage, in order to achieve a significant scale effect. SRG Global has therefore set its European headquarters in SRG Global Liria. Currently there is a large involvement of personnel from SRG Global Liria in SRG Global Boleslawiec in order to improve its efficiency. The managers of SRG Global Liria are also involved in providing management support to SRG Global Boleslawiec.

This large level of operational integration between SRG Global Boleslawiec and SRG Global Liria makes it advisable to also integrate the shareholdings in one of the operating entities, in order to align the corporate structure with the already existing business structure. In this context, this merger is part of a wider reorganization of the European operations of SRG Global, which will culminate with the setting up of a holding company in Spain, controlling all the operating entities. This holding company would also employ key managers that would manage the whole SRG Global European business as a unit.

As a precondition for the reorganization and as an urgent measure it was necessary to resolve the equity deficit shown by SRG Global Boleslawiec. So, as a first step in the reorganization, earlier this year SRG Global Liria acquired SRG Global Boleslawiec and SRG Global Liria injected equity into SRG Global Boleslawiec. The current organizational chart of the European part of the group of companies directly or indirectly held by the Merging Companies is as follows:

SRG SPAIN INVESTMENTS S.A.R.L.

- SRG Global
- \* SRG Global Boleslawiec
- SRG Global IBI

SRG POLAND INVESTMENTS S.A.R.L.

Once SRG Global Boleslawiec was acquired by SRG Global Liria, maintaining two holding companies in Luxembourg served no purpose. Thus, from an economic point of view, the immediate consequence of the merger will be a reduction of costs, as the current structure of the group held by SRG Global will be streamlined and simplified, with the consequent optimization of the administrative and management structure, as well as the reduction of tax, administrative and mercantile obligations associated with maintaining two companies.

From a social point of view, the merger will have no impact on the Merging Companies as neither of them has any employees.

**11. Tax exempt status.** This merger qualifies and will be elected to be treated as a tax exempt reorganization under the provisions of Council Directive 2009/133/EC and Title VII, Chapter VIII of Spanish Corporate Income Tax Act (consolidated text approved by Legislative Royal Decree 4/2004, of March 5).

**12. Information regarding the merger.** In accordance with the Luxembourg Company Law, this Joint Merger Proposal shall be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations at least one (1) month before the extraordinary general meetings of the Merging Companies resolving upon the merger.

In accordance with Article 268 of the Luxembourg Companies Law, the creditors of the Merging Companies, whose claims predate the date of the publication of the minutes of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company which decides on the merger, may apply within two (2) months of that publication to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters in the district in which the registered office of the debtor company is located and sitting as in urgency matters, to obtain adequate safeguard of collateral for any matured or unmatured debts, where they can credibly demonstrate that, due to the merger, the satisfaction of their claims is at stake and that no adequate safeguards have been obtained from the company.

At the registered offices of each of the Merging Companies, the following documents will be available for review by the Sole Shareholder no later than one month before the extraordinary general meetings of the Merging Companies resolving upon the merger:

- Joint Merger Proposal;
- annual accounts for SRG Poland Investments S.à r.l. for the last three (3) accounting years, with the corresponding reports on the annual accounts drawn-up by its board of managers;
- annual accounts for SRG Spain Investments S.à r.l. for the last three (3) accounting years, with the corresponding reports on the annual accounts drawn-up by its board of managers;
- interim accounts for SRG Poland Investments S.à r.l. as at 31 October 2013; and
- interim accounts for SRG Spain Investments S.à r.l. as at 31 October 2013.

The extraordinary general meetings of the Merging Companies approving the merger shall be held shortly after the expiry of the one-month waiting period starting upon publication of this Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

After the resolutions of the extraordinary general meeting of the Merging Companies have been passed, they shall be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**13. Counterparts, Language.** This Joint Merger Proposal may be executed in any number of separate counterparts in the name and on behalf of the board of managers of each of the Merging Companies, each of which when executed and delivered shall constitute an original, all such counterparts together constituting but one and the Joint Merger Proposal and this has the same effect as if the signatures on the counterparts were on a single copy of this document.

This Joint Merger Proposal is drafted in English, followed by a French translation. In case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

#### PROJET COMMUN DE FUSION

Les conseils de gérance de SRG Poland Investments S.à r.l. et SRG Spain Investments S.à r.l. ont préparé le projet commun de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion») pour la participation de ces sociétés à une fusion conformément à la section XIV (Fusions) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés»):

**1. Les sociétés concernées.** La fusion concerne SRG Poland Investments S.à r.l. et sa société sœur SRG Spain Investments S.à r.l.

Chacune des Sociétés Fusionnantes (définies ci-dessous) est directement et entièrement détenue par SRG Global, Inc., une corporation, existant selon les lois de l'Etat du Delaware, inscrite au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 3323688 et ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington/New Castle, Delaware, USA (l'«Associé Unique» ou «SRG Global»).

SRG Poland Investments S.à r.l. prévoit de fusionner avec SRG Spain Investments S.à r.l. par voie de fusion par absorption de cette dernière par la première, conformément aux articles 257 et suivants de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

La fusion se fera par le transfert par SRG Spain Investments S.à r.l. de tout son actif et passif à SRG Poland Investments S.à r.l., de sorte que SRG Poland Investments S.à r.l. sera la société absorbante (la «Société Absorbante») et SRG Spain Investments S.à r.l. sera la société absorbée (la «Société Absorbée»). La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement dénommées les «Sociétés Fusionnantes».

**2. Dénomination, Forme et Siège social des Sociétés Fusionnantes et de la société survivante, ainsi que les détails identifiant leur inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.**

#### 2.1 Les Sociétés Fusionnantes

SRG Poland Investments S.à r.l. est une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150091 et ayant son siège social au Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg. SRG Poland Investments S.à r.l. a un capital social de six millions douze mille cinq cent euros (EUR 6.012.500) représenté par deux cent quarante mille cinq cent (240.500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

SRG Spain Investments S.à r.l. est une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150077 et ayant son siège social au Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg. SRG Spain Investments S.à r.l. a un capital social de quatre millions douze mille cinq cent euros (EUR 4.012.500) représenté par cent soixante mille cinq cent (160.500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

#### 2.2 La Société Absorbante suite à la fusion

La Société Absorbante changera sa dénomination sociale en «SRG Europe Investments S.à r.l.» suite à la fusion.

Suite à la fusion, la Société Absorbante continuera d'exister, sous la dénomination «SRG Europe Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150091 et ayant son siège social au Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de cinquante-huit millions cent soixante-quinze mille euros (EUR 58.175.000) représenté par deux millions trois cent vingt-sept mille (2.327.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

**3. Date d'effet de la fusion.** La fusion sera effective entre les Sociétés Fusionnantes à la date des assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes approuvant la fusion (la «Date d'Effet»).

La fusion sera effective à l'égard des tiers suite à la publication des assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes approuvant la fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

En conformité avec l'article 274 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, à la Date d'Effet:

- tout l'actif et le passif de la Société Absorbée seront automatiquement transférés à la Société Absorbante;
- l'Associé Unique recevra automatiquement des parts sociales supplémentaires de la Société Absorbante;
- la Société Absorbée cessera d'exister; et
- toutes les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées.

La fusion sera effective d'un point de vue comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> décembre 2013 (inclus), date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme ayant été accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

**4. Contrepartie - Rapport d'échange.** Les parts sociales émises par la Société Absorbante en raison de la fusion seront données à l'Associé Unique et enregistrées dans le registre des associés de la Société Absorbante, sur base du rapport d'échange.

La Société Absorbante a une valeur d'actif net négative de vingt-cinq millions huit cents cinquante-sept mille euros (EUR 25.857.000) et la Société Absorbée a une valeur d'actif net positive de cinquante-deux millions deux cents mille euros (EUR 52.200.000).

L'Associé Unique sera en droit de recevoir en sa qualité d'associé unique de la Société Absorbée deux millions quatre-vingt-six mille cinq cent (2.086.500) nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société Absorbante, i.e. treize (13) parts sociales de la Société Absorbante seront reçues pour une (1) part sociale de la Société Absorbée.

Ainsi, la Société Absorbante procédera à l'émission de deux millions quatre-vingt-six mille cinq cent (2.086.500) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. La Société Absorbante augmentera ainsi son capital social du montant de cinquante-deux millions cent soixante-deux mille cinq cent euros (EUR 52.162.500) pour l'amener de son montant actuel de six millions douze mille cinq cent euros (EUR 6.012.500) jusqu'au montant de cinquante-huit millions cent soixante-quinze mille euros (EUR 58.175.000) représenté par deux millions trois cent vingt-sept mille (2.327.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Afin de pouvoir ajuster le rapport d'échange, l'Associé Unique pourra également recevoir un paiement en espèces qui ne pourra excéder dix pour cent (10%) de la valeur nominale des parts sociales attribuées.

L'apport de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante sera effectué pour une valeur de cinquante-deux millions deux cents mille euros (EUR 52.200.000) en contrepartie de l'émission de deux millions quatre-vingt-six mille cinq cent (2.086.500) nouvelles parts sociales par la Société Absorbante. L'excédent de la valeur de l'apport de trente-sept mille cinq cent euros (EUR 37.500) sera affecté à la prime d'émission de la Société Absorbante.

**5. Procédure d'échange.** Les parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société Absorbée seront annulées en tant que résultat de la fusion.

La Société Absorbante émettra les nouvelles parts sociales correspondantes en faveur de l'Associé Unique.

Par conséquent, l'Associé Unique sera inscrit dans le registre des associés de la Société Absorbante pour le nombre de nouvelles parts sociales qu'il recevra en échange du transfert de tout l'actif et passif de la Société Absorbée.

**6. Date à partir de laquelle le détenteur des nouvelles parts sociales, Unités ou quotas de propriété seront en droit de participer aux bénéfices de la société et toute condition spéciale affectant ce droit.** La date à partir de laquelle les nouvelles parts sociales donneront le droit de participer dans les bénéfices de la Société Absorbante sera la date de leur émission; les nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société Absorbante seront émis à la date de l'assemblée générale extraordinaire des Sociétés Fusionnantes approuvant la fusion.

**7. Droits et Avantages particuliers. Droits à conférer, aux détenteurs, de droits particuliers ou aux propriétaires de garanties qui ne représentent pas du capital dans la Société Absorbante ou les options qui leur seront offertes.** Ni la Société Absorbante, ni la Société Absorbée n'a émis de parts sociales avec des droits ou garanties particuliers ou des titres autres que des parts sociales. De plus, il n'y a pas de détenteurs de titres autres que des parts sociales qui existent dans les Sociétés Fusionnantes.

**8. Avantages et Prestations particuliers conférés aux membres du conseil de gérance des Sociétés Fusionnantes, ou aux membres de tout organe administratif, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes.** Aucun

avantage ou prestation particulier sera conféré aux membres du conseil de gérance des Sociétés Fusionnantes, ou aux membres des organes administratifs, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes en relation avec la fusion.

En conséquence de la renonciation par l'Associé Unique en application de l'article 266 paragraphe (5) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, telle que décrite ci-dessous, aucun expert indépendant n'a examiné le Projet Commun de Fusion.

**9. Renonciation au rapport du conseil de gérance sur la fusion et au rapport des experts indépendants.** En conformité avec l'article 265 (1) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, le conseil de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes établissent un rapport écrit détaillé à l'intention des associés expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet Commun de Fusion et en particulier le rapport d'échange des parts sociales. L'Associé Unique a expressément renoncé à ce rapport des conseils de gérance en application de l'article 265 (3) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

En conformité avec l'article 265 (2) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, le conseil de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes informent leur assemblée générale respective, ainsi que le conseil de gérance de l'autre Société Fusionnante pour qu'il puisse informer leur assemblée générale, de toute modification importante de l'actif et du passif qui a eu lieu entre la date d'établissement du Projet Commun de Fusion et la date de réunion des assemblées générales appelées à se approuver le Projet Commun de Fusion. L'Associé Unique a expressément renoncé à cette information en application de l'article 265 (3) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

En conformité avec l'article 266 (1) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, le Projet Commun de Fusion doit faire l'objet d'un examen et d'un rapport écrit préparé par des experts indépendants. L'Associé Unique a expressément renoncé à ce rapport des organes de direction en application de l'article 266 (5) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

**10. Economique et Social.** SRG Global détient actuellement trois sites de production en Europe, localisés à Liria, Ibi et à Boleslawiec, et spécialisés dans la fabrication de composants plastiques chromés pour l'industrie automobile.

Avant la réorganisation, l'organigramme de la partie européenne du groupe composé des sociétés directement ou indirectement détenues par les Sociétés Fusionnantes était le suivant:

SRG SPAIN INVESTMENTS S.A.R.L.

- SRG Global Liria

- SRG Global IBI

SRG POLAND INVESTMENTS S.A.R.L.

- SRG Global Boleslawiec

Compte tenu de l'extension géographique des activités de SRG Global en Europe et de ses efforts visant à fournir des produits et des services intégrés, les principales fonctions de support non spécifiques à un pays ou à une activité donné ont été centralisées afin d'augmenter le niveau d'expérience et de profit et en vue d'atteindre un effet d'échelle significatif. SRG Global a donc installé son siège européen chez SRG Global Liria. Il y a actuellement une large implication du personnel de SRG Global Liria au sein de SRG Global Boleslawiec, visant à améliorer l'efficacité de cette dernière. Les administrateurs de SRG Global Liria fournissent également un soutien à la gestion de SRG Global Boleslawiec.

Ce large degré d'intégration opérationnelle entre SRG Global Boleslawiec et SRG Global Liria implique de recommander aussi le rassemblement de l'actionariat au sein de l'une de ces entités opérationnelles, afin d'aligner la structure sociale sur la structure opérationnelle déjà existante. Dans ce contexte, cette fusion est une étape d'une réorganisation plus large des opérations européennes de SRG Global, qui culminera avec la constitution d'une société holding en Espagne, contrôlant toutes les entités opérationnelles. Cette société holding emploierait également les membres clés de la direction, en charge de piloter l'unité opérationnelle constituée par l'ensemble des affaires européennes de SRG Global.

A titre de mesure urgente et de condition préalable à la réorganisation, il était nécessaire de remédier à la sous-capitalisation de SRG Global Boleslawiec. Par conséquent, la première étape de la réorganisation fut l'acquisition et la recapitalisation de SRG Global Boleslawiec par SRG Global Liria, effectuées précédemment cette année. L'organigramme de la partie européenne du groupe composé des sociétés directement ou indirectement détenues par les Sociétés Fusionnantes est actuellement le suivant:

SRG SPAIN INVESTMENTS S.A.R.L.

- SRG Global Liria

- SRG Global IBI

- SRG Global Boleslawiec

SRG POLAND INVESTMENTS S.A.R.L.

Dès lors que SRG Global Boleslawiec a été acquis par SRG Global Liria, le maintien de deux sociétés holdings à Luxembourg n'avait plus d'utilité. D'un point de vue économique, la conséquence immédiate de la fusion sera une réduction des coûts, résultant de la rationalisation et de la simplification de la structure actuelle du groupe détenu par SRG Global, accompagnées par voie de conséquence d'une optimisation des structures administratives et managériales, ainsi que d'une réduction des obligations fiscales, administratives et contractuelles liées à la gestion de deux sociétés.

D'un point de vue social, la fusion n'aura aucun impact sur les Sociétés Fusionnantes compte tenu du fait qu'aucune d'entre elles n'emploie de salariés.

**11. Statut d'exemption fiscale.** Cette fusion ouvre droit au, et fera l'objet de l'élection du statut de réorganisation fiscalement exemptée au regard des dispositions de la Directive du Conseil 2009/133/EC et du Titre VII, Chapitre VIII de la Loi Espagnole sur l'Imposition des Sociétés (texte consolidé approuvé par Décret Royal Législatif 4/2004, du 5 mars).

**12. Informations concernant la fusion.** En conformité avec la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au moins un mois avant l'assemblée générale extraordinaire des Sociétés Fusionnantes approuvant la fusion.

En conformité avec l'article 268 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont la créance est antérieure à la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante constatant la fusion, peuvent, dans les deux (2) mois de cette publication, demander au magistrat président la chambre du Tribunal d'Arrondissement, dans le ressort duquel la société débitrice a son siège social, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de garanties adéquates de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où ils peuvent démontrer, de manière crédible, que la fusion constitue un risque pour l'exercice de leurs droits et que la société ne leur a pas fourni de garanties adéquates.

Les documents suivants seront tenus à disposition de l'Associé Unique au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes au moins un mois avant l'assemblée générale extraordinaire des Sociétés Fusionnantes décidant de la fusion:

- Projet Commun de Fusion;
- les comptes annuels de SRG Poland Investments S.à r.l. des trois (3) derniers exercices financiers ainsi que les rapports de gestion qui s'y rapportent;
- les comptes annuels de SRG Spain Investments S.à r.l. des trois (3) derniers exercices financiers ainsi que les rapports de gestion qui s'y rapportent;
- les comptes intermédiaires de SRG Poland Investments S.à r.l. au 31 octobre 2013; et
- les comptes intermédiaires de SRG Spain Investments S.à r.l. au 31 octobre 2013.

Les assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes décidant de la fusion seront tenues peu après l'expiration de la période d'attente commençant dès la publication de ce Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Après que les résolutions des assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes ont été adoptées, elles seront publiées dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**13. Exemplaires. Langue.** Ce Projet Commun de Fusion peut être signé en plusieurs exemplaires au nom et pour le compte du conseil de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes, chacun d'entre eux sera réputé être un original, tous constituent ensemble un seul et même Projet Commun de Fusion et cela aura le même effet que si les signatures sur les exemplaires étaient sur une seule et même copie de ce document.

Le présent Projet Commun de Fusion est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise primera.

[remainder of the page intentionally left blank - signature page to follow/reste de la page intentionnellement laissée en blanc - page de signature à suivre].

Signed on/Signé le 20 November/novembre 2013.

SRG Poland Investments S.à r.l. / SRG Spain Investments S.à r.l.

Vincent Pringiers

*Authorized signatory/Signataire*

Référence de publication: 2013162226/381.

(130198725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

### **HULL No 2310 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 180.951.

### — STATUTES

In the year two thousand thirteen,

On the thirtieth of September.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "HULL No 2310 LLC", a company with former registered offices in the Republic of the Marshall Islands.

The meeting was opened with Mr Fabrice MAIRE, companies' manager, residing professionally in L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein, in the chair,

who appointed as secretary Mr Frank FERRON, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Bob LENTZ, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

I.- The present general meeting has been convened, following the general meeting of the company held in the Marshall Islands which decided, among other things, to transfer the registered office of the company from the Marshall Islands to Luxembourg and to submit the company to Luxembourg Law.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Ratification of the decision taken by the sole shareholder on 27 September 2013, to transfer the registered office of the company to L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

2. Fixation of the capital at fifty thousand US Dollars (50.000,00 USD), represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each, as confirmed in an assessment report by a "réviseur d'entreprise".

3. Modification of the object of the company to give it the following wording:

"The Company's purpose is the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliates companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization."

4. Complete reorganization of the articles of incorporation in order to adapt them to Luxembourg Law.

5. Appointment of three directors and one statutory auditor and determination of the duration of their mandates.

6. Determination of the registered offices.

III.- The proxies of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV.- The whole corporate capital being represented at this meeting and the shareholder represented declaring that he had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V.- The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

*First resolution:*

The general meeting decides to ratify the decision taken by the sole shareholder on 27 September 2013, to transfer the registered office from the Republic of the Marshall Islands to L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, with effect as of 1 October 2013 at 00:00 a.m. Luxembourg time.

*Second resolution:*

The general meeting decides to fix the capital at fifty thousand US Dollars (50.000,00 USD), represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each, all paid in, as confirmed in an assessment report by the "réviseur d'entreprise" Compagnie Européenne de Révision on 30 September 2013, which will be annexed to the present deed.

This assessment report concludes as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, as stated in the draft deed of transfer of the registered office."

*Third resolution:*

The general meeting decides to change the object of the company to give it the following wording:

"The Company's purpose is the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliates companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization. "

*Fourth resolution:*

The general meeting decides to reorganize the articles of incorporation, in order to adapt them to Luxembourg Law, which articles of incorporation will from now on have the following wording:

**Art. 1. Form and Name.**

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "HULL No 2310 S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

**Art. 4. Corporate objects.**

4.1 The Company's purpose is the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

4.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliates companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

**Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital is set at fifty thousand dollars of the United States of America (USD 50.000.00) consisting of five hundred (500) ordinary shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each, all paid in.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The shares of the Company will be in registered form, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

#### **Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.**

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 2nd Wednesday of the month of February at nine a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### **Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.**

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 9. Management.**

9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members. The General Meeting may decide to create two categories of Directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any Director may be removed at any time by a resolution taken by the General Meeting of Shareholders. The Director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a Director because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors elected by the General Meeting may meet and elect a Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

#### **Art. 10. Meetings of the Board.**

10.1 In case of plurality of Directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two Directors or by any person delegated to this effect by the Directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of Directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the Directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any Director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

10.6 Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 11. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 12. Delegation of powers.**

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a Shareholder nor a Director, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 13. Binding signatures.**

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of Directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director or by the joint signature of two B Directors.

**Art. 14. Conflict of interests.**

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 15. Statutory Auditor(s).**

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term one year and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the following year.

**Art. 17. Allocation of profits.**

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in cash or in kind. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art. 18. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

**Art. 20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

*Fifth resolution:*

The number of directors is fixed at three (3).

The following are appointed directors:

a) ANGELMAR Corp S.A., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, represented by Mr Fernand BOZZONI, companies' manager, with professional address in L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

b) Mr. Fabrice MAIRE, prenamed, with professional address in L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein,

c) Mr. Dominique PRUNIER, with private address at 5, rue Cardinal Mercier, F - 75009 Paris,

The Board of Directors is authorized to appoint:

- Mr. Fabrice MAIRE as manager of the seagoings of the Company. His powers will be specified by the Board of Directors.

- Mr. Fabrice MAIRE as director of daily administration. The term of this appointment will expire at the Annual General Meeting of the Company of the year 2015.

The number of statutory auditors is set at one (1).

Is appointed statutory auditor:

COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION s.a r.l., having its registered office at 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel,

The terms of office of the members of the Board of Directors will expire after the annual General Meeting of the Company of the year 2018.

The terms of office of the auditor will expire after each annual meeting of shareholders approving the financial statements.

*Sixth resolution*

The general meeting decides to fix the registered office of the company at L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

*Valuation of Costs*

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges in any form whatsoever incumbent on the company or for which it is liable by reason of this deed is valued at three two thousand five hundred euro (2.500,00 €).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize,

Le trente septembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société "HULL No 2310 LLC", ayant eu son siège social en République des Iles Marshall.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabrice MAIRE, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank FERRON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bob LENTZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue aux Iles Marshall, le 27 septembre 2013 et qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la société des Iles Marshall à Luxembourg et de soumettre la société à la législation luxembourgeoise.

II) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise par l'actionnaire unique le 27 septembre 2013, de transférer le siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

2. Fixation du capital social à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,00 USD) représenté par cinq cents (500) actions de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (100,00 USD) chacune, entièrement libéré, ainsi qu'il résulte du rapport d'un réviseur d'entreprise daté du 30 septembre 2013.

3. Modification de l'objet social de la société, qui sera dorénavant comme suit:

"La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs, afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise. "

4. Refonte totale des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

5. Nomination de trois administrateurs et de un commissaire et détermination de la durée de leur mandat.

6. Détermination du siège social.

III.- L'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

V.- La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

*Première résolution:*

L'assemblée décide la ratification de la décision, prise par l'actionnaire unique le 27 septembre 2013 de transférer le siège social des Iles Marshall à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013 à 00:00 heures.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de fixer le capital social à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,00 USD), représenté par cinq cents (500) actions de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (100,00 USD) chacune, entièrement libéré, ainsi qu'il ressort du rapport du réviseur d'entreprise Compagnie Européenne de Révision, daté du 30 septembre 2013, lequel restera annexé aux présentes.

Ledit rapport conclut aux termes suivants:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que sa valeur global des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie tel que stipulé dans le projet d'acte de transfert du siège social."

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de changer de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs, afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise."

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide la refonte des statuts pour l'adapter à la législation luxembourgeoise et pour lui donner la teneur suivante, la dénomination de la société restant identique:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "HULL No 2310 S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne sera pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs, afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

**Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,00) représenté par cinq cents (500) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions de la Société sont nominatives, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur

la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

#### **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de février à 9.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'Administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) Administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'Actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un Administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) Administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

#### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.**

10.1 En cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'Assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les Administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant

la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque Administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout Administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les Administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout Administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration aura une voix prépondérante.

10.6 Tout Administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 13. Signatures autorisées.**

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'Administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs B.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet Administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 15. Commissaire(s).**

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période d'une année et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.**

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en espèce ou en nature. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

**Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3).

*Sont nommés administrateurs:*

a) ANGELMAR Corp S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, représentée par Monsieur Fernand BOZZONI, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

b) Monsieur Fabrice MAIRE, prédit, demeurant professionnellement à L-5630, Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein,

c) Monsieur Dominique PRUNIER, demeurant à F-75009 Paris, 5, rue Cardinal Mercier.

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer:

- Monsieur Fabrice MAIRE, prédit, comme dirigeant maritime de la société. Les pouvoirs qui lui sont conférés pour l'exercice de cette fonction seront spécifiés par le Conseil d'Administration.

- Monsieur Fabrice MAIRE, prédit, au poste de délégué à la gestion journalière. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des commissaires à un (1).

*Est nommé commissaire:*

COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION s.à r.l., avec siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

Le mandat des Administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de la Société en 2018 et celui du commissaire à l'issue de chaque assemblée générale annuelle approuvant les états financiers.

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la société à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

*Evaluation des Frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,00 €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. MAIRE, F. FERRON, B. LENTZ, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 45792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146786/570.

(130178956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

---

**Siclan Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 92.864.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 11 octobre 2013 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur de la société SICLAN HOLDINGS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92 864, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 11 octobre 2013 que Monsieur Carl SCHARFFENORTH a démissionné de son mandat d'administrateur de la société SICLAN HOLDINGS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92 864, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 11 octobre 2013 que Monsieur Horst SONNENTAG a démissionné de son mandat d'administrateur de la société SICLAN HOLDINGS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92 864, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 11 octobre 2013 que la société anonyme AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société SICLAN HOLDINGS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92 864, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Référence de publication: 2013147051/24.

(130179494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

---

**GS Luxco Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013148058/11.

(130181343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**GS Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013148059/11.

(130181344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**GS Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.997.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013148060/11.

(130181345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**GS Luxco Platform S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.916.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013148062/10.

(130181347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Geofirewall Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.201.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148049/11.

(130181260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**LuxELIT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.789,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.477.

—  
In the year two thousand thirteen, on the tenth of October.

Before Us, MaTtre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- P4 Sub L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

- Permira IV L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

- P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

- Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

- Simon Fiduciaria S.p.A., having its registered office at Via del Carmine, 10, I-10121 Turin,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit" with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies given on 8 and 10 October 2013.

I. The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the shareholders of LuxELIT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, with a share capital of EUR 13,789,-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 138.477 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Joëlle Baden, in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 7 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1376 dated 4 June 2008. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on 14<sup>th</sup> December 2009, published in the Mémorial n° 227 dated 3<sup>rd</sup> February 2010.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start liquidation proceedings;

2. Appointment of Mr. Cédric Pedoni, born on 24 March 1975 in Villerupt, (France) and Mr. Eddy Perrier, born on 5 July 1977 in Saint Jean de Maurienne (France), both professionally residing at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg as liquidators of the Company, determination of their powers and granting the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law") to the liquidators by the shareholders of the Company; and

3. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the meeting resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

#### *Second resolution*

The meeting resolves to appoint as liquidators of the Company Mr. Cedric Pedoni, born on 24 March 1975 in Villerupt, (France) and Mr. Eddy Perrier, born on 5 July 1977 in Saint Jean de Maurienne (France), both professionally residing at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Both liquidators have accepted this mandate.

The aforesaid liquidators pursuant to this plan of liquidation have as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company and to cease the Company's business. The liquidators are exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidators may under their own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of their powers as they may deem fit, to one or several representatives. The sole signature of each liquidator binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidators have the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidators may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts, until complete liquidation of the Company's shares.

The liquidators shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

#### *Closure of the meeting*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

En l'an deux mille treize, le dix octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

- P4 Sub L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

- Permira IV L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

- P4 Co-Investment L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

- Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

- Simon Fiduciaria S.p.A., ayant son siège social à Via del Carmine, 10, I-10121 Turin,

ici représentées par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations datées du 8 et 10 octobre 2013.

I. Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les associés de la société LuxELIT S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 13.789,-, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.477 (la "Société"), constituée suivant l'acte de Maître Joëlle Baden, en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1376, en date du 4 juin 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 décembre 2009, publié au Mémorial numéro 227 en date du 3 février 2010.

III. Les parties comparantes, représentées comme susmentionné, ayant reconnu être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;

2. Nomination de M. Cédric Pedoni né le 24 mars 1975 à Villerupt (France) et M. Eddy Perrier, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne (France) tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg en tant que liquidateurs de la Société, détermination de leurs pouvoirs et octroi aux liquidateurs des pouvoirs les plus étendus et en particulier ceux énoncés aux articles 144, 145 et suivant de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la «Loi») par les actionnaires; et

3. Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer en tant que liquidateurs Monsieur Cédric Pedoni né le 24 mars 1975 à Villerupt (France) et Monsieur Eddy Perrier, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne (France) tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Les deux liquidateurs ont accepté ce mandat.

Les liquidateurs prénommés suivant ce plan de liquidation ont pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société et de cesser les activités de la Société. Dans l'exercice de leur mission, les liquidateurs sont dispensés de dresser un inventaire et ils peuvent se référer aux écritures de la Société. Les liquidateurs pourront sous leur seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Les liquidateurs pourront engager la Société en liquidation sous leur seule signature individuelle et sans limitation. Ils disposent de tous les pouvoirs pour effectuer ou exécuter toutes les opérations prévues aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Les liquidateurs pourront payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes, jusqu'à la liquidation des parts sociales de la Société.

Les liquidateurs prépareront un rapport sur les résultats de la liquidation et l'utilisation des biens sociaux avec comptes et documents à l'appui.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Clôture de l'assemblée*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la société à raison du présent acte et sont estimés à mille cents euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47245. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148132/151.

(130181407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Green Utility SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.037.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148057/11.

(130181349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Ko-Ken Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 12.523.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/10/2013.

Référence de publication: 2013148118/10.

(130180768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Ko-Ken Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 12.523.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/10/2013.

Référence de publication: 2013148119/10.

(130180769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Léa Kappweiler Gestion Immobilière, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1363 Howald, 3B, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 148.060.

*Extrait de cession de parts sociales*

Suite aux cessions de parts sociales en date du 17 octobre 2013, nous confirmons que les associés de la société est désormais:

- Madame Léa Kappweiler, née à Dudelange, le 3 janvier 1957, demeurant à L-1363 Howald, 5, rue du Couvent: 50 parts sociales.
- ConZim sàrl, ayant son siège social à L-1232 Howald, 141, rue Ernest Beres, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 138.442: 27 parts sociales.
- Monsieur Yves Eugène Jean Zimmer, né à Luxembourg, le 15 février 1981, demeurant à L-1363 Howald, 7, rue du Couvent: 23 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme  
LEA KAPPWEILER GESTION IMMOBILIERE S.à.r.l.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2013148120/20.

(130181173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Global Energy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 33.825.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.144.

*Extrait du procès-verbal de la réunion conseil de gérance de la société tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013*

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, gérant de catégorie B de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148054/14.

(130181052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Liova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.030.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148123/10.

(130181205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Les Deux Vernay S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 163.975.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013148122/10.

(130181235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Keser Carrelages S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 16, Aline an Emile Mayrischstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 97.112.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013148117/10.

(130181243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Financial Group Consulting SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 152.500.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 octobre 2013 que:

1. L'assemblée transfère le siège social au 4-6 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.
2. L'assemblée acte le changement d'adresse de Monsieur Stéphane Komodzinski, administrateur, au 1 rue Jeanne d'Arc, F-57270 Uckange, France.
3. L'assemblée révoque le mandat d'administrateur de la société ERYNIS S.A. et désigne en remplacement en qualité d'administrateur Madame Chantal COLLIGNON, née le 26/09/1948 à Knutange (France), demeurant au 10b rue de Bourgogne à F-57190 Florange (France), avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée général qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes de l'exercice 2015.
4. L'assemblée désigne, sur proposition du conseil d'administration, Monsieur Stéphane Komodzinski, né le 21/06/1971 à Hayange, demeurant au 1 rue Jeanne d'Arc, F-57270 Uckange (France) en qualité d'administrateur délégué de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée général qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Pour la société

Référence de publication: 2013148018/24.

(130180622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Flims S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 61.818.

**EXTRAIT**

Suite aux résolutions prises par l'Actionnaire Unique de la société en date du 10 octobre 2013, il résulte que:

- Esbelta DE FREITAS, Charles KAUFHOLD et Christine LOUIS-HABERER ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat;
- MEIVALUX IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social au 44 Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 137.026, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019;
- Patrick LECÊTRE, né le 2 avril 1949 à Paris, demeurant au 41 Rue Siggly Vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019;
- Brigitte LECÊTRE, née le 6 octobre 1953 à Alger (Algérie), demeurant au 41 Rue Siggly Vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLIMS S.A.

Référence de publication: 2013148030/22.

(130181049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Northern & Shell Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.441.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013148222/11.

(130181018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**NFD (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013148227/10.

(130180878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Luxopt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 167.947.

Les comptes annuels du 30/03/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013148158/11.

(130180934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Northern & Shell Luxembourg Finance No 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 50.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.092.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013148220/11.

(130181015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Northern & Shell Luxembourg Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 50.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.671.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013148221/11.

(130181016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Omega Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.048.

En date du 22 Octobre 2013, l'Assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Mattia DANESE, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013148233/11.

(130181025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Oak Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.620.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013148232/12.

(130180806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Office Center Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 159.055.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148241/9.

(130180755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**EEE 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013148627/10.

(130181962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**EEE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013148625/10.

(130181963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Ecomin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013148624/10.

(130182048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**European Fragrances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.611.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 21 octobre 2013*

En date du 17 octobre 2013 la totalité des parts sociales de European Fragrances (Holdings) S.à r.l. et de Direct Fund III L.P. ont été cédées à la société OI-Cosmetic S.A., ayant son siège social au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 179.520. Suite à ce transfert, OI-Cosmetic S.A. est devenue l'associé unique avec 2.000.000 parts sociales.

*Résolutions:*

Suite à la démission des gérants, l'assemblée générale a décidé de nommer comme nouveaux gérants:

Mme Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Mme Sarah Lobo, master of commerce, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Mme Sonia Laraba, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

L'assemblée décide également de transférer le siège social de la société au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148619/24.

(130181705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**EMS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 141.255.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l. en abrégé MAS S.à r.l., dénonce, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2013, le siège social établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach de EMS Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141255.

EMS Holdings S.à r.l. n'est donc plus domiciliée au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach depuis le 1<sup>er</sup> août 2013.

Munsbach, le 24 octobre 2013.

MAS Luxembourg

Stewart KAM-CHEONG

Gérant

Référence de publication: 2013148631/17.

(130182029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Elfin Ventures S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Webmedia Group S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148630/10.

(130181815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Eucalyptus, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 54.769.

*I. Extrait des décisions du Conseil d'Administration prises en date du 9 octobre 2013*

*Première résolution:*

Le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Philippe RICHELLE en qualité de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Christophe BLONDEAU.

*II. Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 24 octobre 2013*

*Cinquième résolution:*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, avec effet au 30 juin 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouvel Administrateur, avec effet immédiat, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Madame Brigitte DENIS, employée privée, née le 12 avril 1966 à Rossignol (Belgique), résidant professionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen. Cette dernière terminera le mandat de son prédécesseur arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2018.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Dominique RANSQUIN de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouvel Administrateur, avec effet immédiat, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Marc LIBOUTON, employé privé, né le 19 février 1971 à Libramont (Belgique), résidant professionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen. Ce dernier terminera le mandat de son prédécesseur arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUCALYPTUS*

Référence de publication: 2013148641/27.

(130181926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**EMS Technologies - LXE, Société en nom collectif.**

R.C.S. Luxembourg B 144.926.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l. en abrégé MAS S.à r.l., dénonce, avec effet au 25 juin 2013, le siège social établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach de EMS Technologies - LXE Senc., société en nom collectif immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 144926.

EMS Technologies - LXE Senc n'est donc plus domiciliée au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach depuis le 25 juin 2013.

Munsbach, le 24 octobre 2013.

MAS Luxembourg

Stewart KAM-CHEONG

Gérant

Référence de publication: 2013148632/17.

(130182024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Electrocruz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 96.812.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013148629/10.

(130181569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

**Egerie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 29.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013148628/11.

(130181540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

**Openregistry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 159.319.

*Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2013**Troisième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur:

- M. Lutz Berneke né le 24 décembre 1962 à Bochum (Allemagne) et résidant professionnellement au 2, rue Léon Laval L-3372 Leudelange

- Sensirius c.v.b.a. établit au 37, de vier vaantjes 3000 Leuven (Belgique) et enregistré au registre du commerce sous le numéro 0824.681.627

pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes relatifs à l'exercice 2015

Référence de publication: 2013148852/16.

(130181555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

**Openregistry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 159.319.

*Extrait du PV du conseil d'administration du 15 octobre 2013**Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de révoquer la délégation de la gestion journalière de la Société donnée à M. Nicolas Giraud avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

Suite à cette révocation, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à son directeur général M. Hans Seeuws (ci-après "Délégué à la Gestion Journalière" ou "Délégué") né à Antwerpen le 13 avril 1978 et résidant au 44 Vremdesesteenweg, 2530 Boechout, Belgique, pour la période commençant ce jour et se terminant le jour de la tenue de l'Assemblée Ordinaire approuvant les comptes relatifs à l'exercice 2015.

L'étendue des pouvoirs délégués est définie comme suit.

I. S'agissant des correspondances générales:

A. Les correspondances, engageant la Société, sont soumises à la signature du Délégué et d'un membre du Conseil d'Administration ou à la signature de deux membres du Conseil d'Administration.

B. Les correspondances, n'engageant pas contractuellement la Société, sont soumises à la seule signature du Délégué ou d'un seul membre du Conseil d'Administration.

II. S'agissant des correspondances spéciales:

A. Les relations avec la Presse nécessitent la signature du Président du Conseil d'Administration ou la signature du Délégué.

B. Les correspondances avec les autorités compétentes (comme notamment avec le RCS, l'administration fiscale, l'administration des douanes, de la TVA, etc.) sont soumises à la signature du Président ou à la signature du Délégué.

III. S'agissant des actes ayant des incidences financières, le pouvoir d'engagement de la Société est régi de la manière suivante:

A. En matière de dépenses

1. Les engagements de dépenses relatifs à la vie courante de la Société dont le montant unitaire est inférieur à 10.000 € (dix mille euros) sont soumis à la seule signature du Délégué ou d'un seul membre du Conseil d'Administration.

2. Les engagements de dépenses relatifs à la vie courante de la Société dont le montant unitaire est compris entre 10.000 € (dix mille euros) et 50.000 € (cinquante mille euros) sont soumis à la signature conjointe du Délégué et du Président ou à la signature conjointe du Président et d'un membre du Conseil d'Administration.

3. Les engagements de dépenses relatifs à la vie courante de la Société dont le montant unitaire est égal ou supérieur à 50.000 € (cinquante mille euros) sont soumis à la signature conjointe d'au moins la moitié des membres du Conseil d'Administration.

B. En matière de recettes

1. Les ordres de recettes et factures émises à l'encontre des débiteurs divers de la Société dont le montant unitaire est inférieur à 10.000 € (dix mille euros) sont soumis à la seule signature du Délégué ou celle d'un seul membre du Conseil d'Administration.

2. Les ordres de recettes et factures émises à l'encontre des débiteurs divers de la Société dont le montant unitaire est compris entre 10.000 € (dix mille euros) et 50.000 € (cinquante mille euros) sont soumis à la signature conjointe du Délégué et d'un membre du Conseil d'Administration ou à la signature conjointe du Président et d'un membre du Conseil d'Administration.

3. Les ordres de recettes et factures émises à l'encontre des débiteurs divers de la Société dont le montant unitaire est égal ou supérieur à 50.000 € (cinquante mille euros) sont soumis à la signature conjointe d'au moins la moitié des membres du Conseil d'Administration.

IV. S'agissant plus généralement des points I. à III. inclus ci-dessus, le pouvoir d'engagement de la Société est régi de la manière suivante:

Lorsque la situation l'exige, et notamment en cas d'indisponibilité de tout ou partie des personnes désignée(s) dans la présente procédure comme étant la ou les personnes autorisées à signer tout document ou formalité, tout membre du Conseil d'Administration pourra établir tout document et/ou réaliser toutes formalités ainsi requises sous sa propre signature pour autant qu'il ait dûment obtenu au préalable la validation et/ou l'autorisation écrite(s) par fax ou par e-mail utilisant une adresse "@OpenRegistry.com" de la part de la ou des personnes désignée(s) dans la présente procédure comme étant la ou les personnes autorisées à signer ou souscrire à la formalité concernée, en ce inclus ses détails et son contenu.

Lorsque le document à signer ou la formalité à réaliser peut ou doit intervenir par e-mail, la personne désignée dans la présente procédure comme étant la personne autorisée à valider ou à signer tout document ou formalité pourra valablement le faire par e-mail sous sa propre signature, sous la réserve expresse d'envoyer cet e-mail à partir de la boîte e-mail OpenRegistry.com à son nom, cet e-mail étant alors réputé pour les besoins de fonctionnement interne de la Société avoir la même valeur que s'il avait été signé formellement.

Dans le cas où deux personnes sont désignées dans la présente procédure comme étant les personnes autorisées à valider, à autoriser ou à signer conjointement tout document ou formalité, le document à signer ou la formalité à réaliser pourra valablement être adressé(e) par e-mail par l'une d'elles sous sa propre signature, pour autant qu'elle ait obtenu au préalable la validation et/ou l'autorisation écrite(s) par fax ou par e-mail de la part de l'autre personne désignée dans la présente procédure comme étant habilitée à y procéder conjointement, en ce inclus ses détails et son contenu.

Comme précédemment, en pareil cas, l'e-mail devra être envoyé à partir de la boîte e-mail @OpenRegistry.com au nom de la personne émettant l'e-mail, cet e-mail étant alors réputé pour les besoins de fonctionnement interne de la Société avoir la même valeur que s'il avait été signé formellement.

Pour les besoins de ce qui précède, la personne réalisant une formalité, signant un document et/ou envoyant un e-mail dans le cadre du présent point IV. sera responsable de l'obtention de toutes les validations et/ou autorisations requises en temps utiles et tant cette personne que la ou les personnes amenées à valider ou à autoriser la réalisation d'une

formalité donnée devront faire le nécessaire afin de conserver toutes les preuves de l'existence et de l'étendue de la validation et/ou de l'autorisation ainsi octroyée.

Référence de publication: 2013148851/77.

(130181555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Patron Dreieich Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.700.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013148854/10.

(130182068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Pavone SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 156.535.

---

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2013, BDO Audit a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013148855/11.

(130181557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**OM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 162.815.

---

Le bilan au 29 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148850/10.

(130181528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Pavone SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 156.535.

---

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013148856/10.

(130181558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Obizco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2153 Luxembourg, 38, rue Antoine Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 77.729.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2013148847/10.

(130181658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Olledis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 113.216.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148849/9.

(130182013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Project Metro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 165.279.

---

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 juin 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013148860/11.

(130181661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Private Equity International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 70.348.

---

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Dominique Audia, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L - 1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 14 octobre 2013.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2013148859/14.

(130182101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Pergam Properties II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.160.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148867/9.

(130181920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Pyco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.085.

---

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 19 septembre 2013, que les sociétés suivantes:

1/ Maximus Holding II S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-2320, au 69, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-157631,

2/ Ecka Granules Holding I S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-2320, au 69, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-155464,

3/ Neovia Logistics Holding I S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-2320, au 69, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-143560,

4/ Dystar Holding S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-2320, au 69, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-135820,

5/ King Holding I S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-2320, au 69, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-117857,

6/ Project Del Holding II S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-2320, au 69, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-162127,

7/ Rudy Holding II S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-2320, au 69, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-128952,

Ont chacune cédé respectivement 225 parts sociales dans le capital de la Société à Haley Holding S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-2320, au 69, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-179708.

Suite à la cession, les parts sociales de la Société (i.e. 12.600) sont détenues comme suit:

1/ Maximus Holding II S.à r.l. . . . .	1575 parts sociales de la Société;
2/ Ecka Granules Holding I S.à r.l. . . . .	1575 parts sociales de la Société;
3/ Neovia Logistics Holding I S.à r.l. . . . .	1575 parts sociales de la Société;
4/ Dystar Holding S.à r.l. . . . .	1575 parts sociales de la Société;
5/ King Holding I S.à r.l. . . . .	1575 parts sociales de la Société;
6/ Project Del Holding II S.à r.l. . . . .	1575 parts sociales de la Société;
7/ Rudy Holding II S.à r.l. . . . .	1575 parts sociales de la Société;
8/ Haley Holding S.à r.l. . . . .	1575 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148879/36.

(130181825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

### **Peinture Laruccia, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Z.I. Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 21.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148865/9.

(130181710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

### **Pointe Allegre Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 31.356.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire au 11 octobre 2013 qu'il a été procédé à une reconstitution entière du conseil d'administration. Ont été nommés comme nouveaux administrateurs.

- Madame Silvia GROSSO, administrateur de société, née le 04.10.1962 à Asti (Italie), demeurant à I-20122 Milan, Corso Monforte 20

- Monsieur Jean-Louis COLETTI, gérant de société, né le 20.11.1952 à Marseille (France), demeurant à MC-98000 Monaco, 31, avenue Princesse Grace

- Madame Gabriele SCHNEIDER, administrateur de société, née le 31.10.1966 à Birkenfeld / Nahe (Allemagne)

Monsieur Giovanni FALCO a été remplacé par Mme GROSSO.

Le mandat des administrateurs nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Signature

Référence de publication: 2013148872/22.

(130181471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Pro Equipements Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 18, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 123.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148875/9.

(130181970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Procoigest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9184 Schrondeweiler, 9, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 118.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013148876/10.

(130182045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**PMV Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.759.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

*Pour PMV Luxembourg S.à r.l.*

Représenté par M. Matthijs Bogers

*Gérant de Classe B*

Référence de publication: 2013148870/13.

(130181492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---

**Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.730.

*Rectificatif au dépôt L110100829.05*

Il est à noter que le montant total de parts sociales transférées au nouvel associé Liquid Capital Group S.à r.l., est de 1,450,000 et non de 14,500.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l.

Chris Allen Siepman / Marco Weijermans

*Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2013148764/15.

(130182120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

---